

16ème législature

Question N° : 763	De M. Jean-Jacques Gaultier (Les Républicains - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Formation des médecins scolaires à la santé mentale	Analyse > Formation des médecins scolaires à la santé mentale.
Question publiée au JO le : 09/08/2022 Réponse publiée au JO le : 11/10/2022 page : 4578 Date de changement d'attribution : 06/09/2022		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité d'axer la formation des médecins, des infirmiers et infirmières scolaires sur les problèmes de santé mentale chez les jeunes. La santé mentale est une des premières causes de consultation chez les jeunes. Les personnels de santé des établissements scolaires sont en première ligne pour faire face à l'accroissement sensible de ces pathologies. Leur formation initiale ne les prépare pas spécifiquement pour dépister, orienter et prévenir ce type de trouble chez les jeunes. C'est pourquoi il lui demande de prévoir que 20 % au moins des médecins, infirmiers et infirmières scolaires soient formés chaque année aux premiers secours en santé mentale.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'attache à promouvoir une culture de la santé mentale à l'École en l'inscrivant comme axe majeur de la démarche « école promotrice de santé » (EPSa) avec l'organisation de formations dédiées dans le cadre du plan national de formation, l'élaboration d'outils et de ressources et le renforcement de la collaboration avec les partenaires de l'éducation nationale intervenant dans le champ de la santé mentale. Il s'attache par ailleurs à favoriser une approche positive de la santé mentale par le développement et le renforcement des compétences psychosociales des élèves. Les personnels de santé jouent un rôle central mais non exclusif dans le repérage, l'accompagnement et l'orientation vers des structures de prise en charge des élèves victimes de stress ou en situation de détresse psychologique. En effet, c'est bien l'ensemble de l'équipe éducative – personnels enseignants, vie scolaire, etc. – qui est en première ligne car en contact plus fréquent avec les élèves que les personnels de santé.